

COMMUNE DE MALLEMOISSON
Département des Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTÉ
AR-2024-40

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION LA BOULE DUYES BLÉONE

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande de Monsieur PALLES président de l'association « La Boule Duyes Bléone » sollicite l'autorisation d'occuper le local de la buvette en vue d'y organiser un vide grenier ;

Considérant que pour organiser un vide grenier le dimanche 12 mai 2024, il est nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur les parkings de Mallemoisson ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdit sur le parking de l'Esplanade Jean moulin et le parking de la poste le vendredi 10 mai de 8h00 au dimanche 12 mai 2024 à 22 h00 ;

Article 2 : Monsieur PALLES président de l'association « la boule Duyes Bléone » est autorisé à occuper le domaine public en vue d'organiser un vide grenier.

Article 3 : Les prescriptions précitées seront matérialisées par l'affichage réglementaire mis en place par l'association « les Boules Duyes Bléone » à l'entrée des parkings.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Mallemoisson fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Le maire de Mallemoisson et le Chef de la brigade de gendarmerie de Digne les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Notifié au pétitionnaire le 24/04/2024
Signature



Le Maire,
Jean-Paul COMTE

